



## Compte-rendu

### CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à 18 heures 30.

**Présents :** Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire  
Monsieur Didier HOUSSAYE  
Madame Pascale SIMON  
Monsieur Xavier CHIVOT  
Monsieur Alain DULONDEL  
Monsieur Frédéric VIEUX  
Monsieur Guy DUPUIS  
Monsieur Jean DELAMARE  
Madame Juliette KARP  
Madame Marie LANGLET  
Madame Josette LE BRETON-PALIER  
Madame Valérie LEFEBVRE  
Madame Jocelyne LECOINTRE  
Madame Monique MASSELIN  
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE  
Madame Nadia ABDELAZIZ  
Monsieur Rodolphe CORRON  
Monsieur David LEMENAGER.

**Retard excusé :** Monsieur Christophe PAILLIER (a prévenu de son retard et a donné pouvoir jusqu'à son arrivée)

**Absents excusés :** Madame Marie-Claude JULLIEN,  
Madame Valérie DELABRIERE,  
Monsieur Bruno CAUMONT,  
Monsieur Christophe PAILLIER.

**Pouvoirs :** Madame Marie-Claude JULLIEN => Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Valérie DELABRIERE => Monsieur Xavier CHIVOT,  
Monsieur Bruno CAUMONT => Monsieur Jean-Luc ROMET,  
Monsieur Christophe PAILLIER => Monsieur Guy DUPUIS. (jusqu'à son arrivée 19h12)

**Secrétaire de séance :** Madame Marie LANGLET.

**Assistait également à la réunion :** Valérie DEVAUX, Secrétaire.

Convocation du 17 mars 2025.

Nombre de Conseillers : Présents : 18 en début de séance puis 19/ En exercice : 22 / Votants : 22

Monsieur le Maire informe que Monsieur Christophe PAILLIER a prévenu de son retard, qu'en attente de son arrivée il donne pouvoir à Monsieur Guy DUPUIS, puis il informe des prochaines dates de réunion du conseil municipal arrêtées aux :

- **Mardi 20 mai 2025 à 18h30,**
- **Lundi 30 juin 2025 à 18h30.**

### **1- Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2025**

---

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu du 26 février 2025 qui a été remis.

Le compte rendu est soumis au vote :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.  
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

### **2- Validation du compte de gestion 2024**

---

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2024, il rappelle qu'il est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire informe que les montants du compte de gestion 2024 établi par la trésorerie sont identiques aux écritures comptables du compte administratif 2024.

Il indique que les finances de la commune sont saines et correspondent aux prévisions.

Il propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité :  
pour : 22, contre : 0, abstention : 0**

- **Approuve le Compte de Gestion 2024**

### **3- Validation du compte administratif 2024**

---

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric Vieux, délégué aux finances, qui présente au conseil municipal le Compte Administratif 2024.

Monsieur Frédéric Vieux, explique et détaille par chapitre et article les éléments du budget exécuté.

Il ajoute qu'il s'agit de la dernière fois que sont présentés le compte de gestion et le compte administratif, l'an prochain sera présenté le CFU (Compte Financier Unique) et suivra l'affectation de résultat.

Il informe qu'il n'y a pas de mauvaise surprise dans l'exécution du budget 2024, les dépenses ont été respectées selon les prévisions budgétaires malgré les montants de facturation des fluides qui ont été un peu dépassés car nous n'avons pas été facturés par EDF de certains postes de consommation et déclare que la commune a des finances saines.

Il complète en disant que l'on peut néanmoins constater des écarts, dus aux imputations comptables modifiées en cours d'année, notamment en passant de l'article 74881 - *Participation des familles / restauration et hébergement, scolaires* à l'article 7067 - *Redev. et droits des services périscolaires et d'enseignement*. Ceci à la demande de la trésorerie indiquant que la mention *participation* impliquerait que les familles règlent en partie une facture cantine, or les familles règlent entièrement le montant de la facture. On se retrouve donc avec une partie de recette « cantine » sur ces deux lignes.

Au ch16 « emprunts » nous avons contracté un emprunt en 2009 pour la construction du groupe scolaire Louise Michel dont la dernière échéance était en 2024, donc un montant en décreue sera affiché sur le BP 2025.

Au ch011 « charges de fonctionnement » : étaient inscrits 258 000€ sur l'ensemble des fluides, nous avons dépensé 269 000€ dus à l'augmentation des énergies.

Au ch012 « charges du personnel » : 1 902 750€ étaient inscrits et nous avons dépensé 1 802 412€. L'enveloppe a été respectée. Prudemment au BP2024 la somme inscrite a tenu compte des augmentations de la valeur du point d'indice et des revalorisations de point d'indice des traitements en 2023. Cette année, seules les augmentations liées au changement de grade (par promotion interne, par concours ou avancement) ont eu lieu pour certains agents.

Au ch65 « autres charges de gestion courante », l'article dédié aux versements aux associations indique une somme incluant une partie de la subvention versée par la CAF pour le périscolaire, nous ne l'obtiendrons plus en 2025. Elle sera versée directement à la MJC. Le montant total versé aux associations sera de ce fait réduit de cette subvention qui ne sera plus obtenue.

Au ch75 « autres produits de gestion courante » à l'article 752, il s'agit de l'inscription des montants perçus pour les locations de salles, auparavant imputés ailleurs.

Monsieur Frédéric Vieux insiste sur le fait que les dépenses et recettes réelles sont ce qui entre et sort concrètement des comptes et que la différence entre les dépenses et les recettes correspond à la capacité d'autofinancement de la commune.

Il ajoute que la base comptable est propre et saine, tout comme l'équipe municipale avait pu la reprendre après le mandat du précédent maire Monsieur Maurice JACOB. La prochaine équipe pourra également travailler sur une comptabilité sans entache.

Il félicite l'équipe comptable pour le travail de grande qualité effectué et le professionnalisme dont Madame Aurore PERCHET, Madame Manon KIRICHDJIAN et Madame Valérie DEVAUX font preuve, car il a fallu répondre régulièrement à des modifications sur les imputations comptables règlementaires demandées par la trésorerie.

Monsieur le Maire confirme que ce travail est d'une grande exigence et félicite toute l'équipe.

Monsieur Xavier CHIVOT demande à quoi correspondent les subventions obtenues dans le cadre du Fonds Vert.

Monsieur Frédéric VIEUX répond qu'il s'agit des versements afférents à la réhabilitation du nouveau bâtiment des services techniques.

Monsieur Le Maire, Jean-Luc Romet, sort de la réunion, portant le nombre de conseillers municipaux présents à 17.

Monsieur Frédéric Vieux informe que les résultats du compte administratif sont les suivants :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024**  
**GRANDES MASSES OPERATIONS REELLES**

**Pour mémoire**

|  |              |
|--|--------------|
| Excédent fonctionnement cumulé Reporté | 1 304 023,68 |
| Solde d'Investissement cumulé Reporté  | 221 296,29   |

**Fonds de Roulement au 31/12/2023** 1 525 319,97 (1)

Restes à Réaliser 0,00

Disponible reporté en 2024 au R002 1 304 023,68

**FONCTIONNEMENT**

|                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| + Recettes réelles hors cessions | 3 820 790,66 |
| + Travaux en régle               | 8 052,50     |
| - Dépenses Réelles               | 3 272 005,87 |

**= Capacité d'Autofinancement** 556 837,29

**INVESTISSEMENT**

| DEPENSES                     |                   | RECETTES                      |                   |
|------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Constructives & acquisitions | 321 953,20        | Capacité d'autofinancement    | 556 837,29        |
| Travaux en régle             | 8 052,50          | Produits des cessions d'immos | 0,00              |
|                              |                   | FCTVA                         | 196 258,11        |
|                              |                   | Taxe d'aménagement            | 25 778,05         |
| Participations versées       | 0,00              | Subventions                   | 184 128,10        |
|                              |                   | Fonds vert                    | 18 201,00         |
|                              |                   | Département                   | 139 925,10        |
|                              |                   | GFP                           | 6 000,00          |
| Remboursements Emprunts      | 258 624,22        | Emprunts                      | 0,00              |
| <b>TOTAL ( A )</b>           | <b>588 629,92</b> | <b>TOTAL ( B )</b>            | <b>963 001,55</b> |

**Variation du Fonds de Roulement** 374 371,63 (II) = (B) - (A)

**Fonds de Roulement au 31/12/2024** 1 899 691,60 (III) = (I) + (II)

**Restes à Réaliser au 31/12/2024** 131 093,50 (IV)

Dont + Recettes 131 093,50  
 - Dépenses 0,00

**Fonds de Roulement Disponible Reportable en 2025** 2 030 785,50 (III) + (IV)

|   |                     |
|---|---------------------|
| Résultat Fonctionnement reporté au Budget 2024 au R002  | 1 865 920,63        |
| Solde Investissement reporté au Budget 2024 au R001     | 93 770,97           |
| <b>RAR</b>  | <b>131 093,50</b>   |
| <b>Fonds de Roulement Disponible Reportable en 2024</b> | <b>2 030 785,50</b> |

MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>      | <b>I</b>  |
| <b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b> | <b>C1</b> |

|                        | RESULTAT DE L'EXERCICE |              |   |                              |
|------------------------|------------------------|--------------|---|------------------------------|
|                        | Mandats émis           | Titres émis  | Reprise résultats exercice antérieur<br>(1) | Résultat ou solde (A)<br>(1) |
| <b>TOTAL DU BUDGET</b> | 3 915 576,13           | 4 289 947,76 | 1 525 319,97                                | A1<br>1 899 691,60           |
| Investissement         | 588 629,92             | 461 104,60   | (2)<br>221 296,29                           | A2<br>93 770,97              |
| Dont 1068              |                        | 0,00         |   |                              |
| Fonctionnement         | 3 326 946,21           | 3 828 843,16 | (3)<br>1 304 023,68                         | A3<br>1 805 920,63           |

|                      | RESTES A REALISER (4) |                        |                  |
|----------------------|-----------------------|------------------------|------------------|
|                      | Dépenses              | Recettes               | Solde (B)<br>(5) |
| <b>TOTAL des RAR</b> | I + II<br>0,00        | III + IV<br>131 093,90 | B1<br>131 093,90 |
| Investissement       | I<br>0,00             | III<br>131 093,90      | B2<br>131 093,90 |
| Fonctionnement       | II<br>0,00            | IV<br>0,00             | B3<br>0,00       |

| RESULTAT CUMULE = (A) + (B)<br>(6) |         |              |
|------------------------------------|---------|--------------|
| <b>TOTAL</b>                       | A1 + B1 | 2 030 785,50 |
| Investissement                     | A2 + B2 | 224 864,87   |
| Fonctionnement                     | A3 + B3 | 1 805 920,63 |

Monsieur Frédéric VIEUX soumet au vote et propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2024 selon le tableau ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :**  
pour : 21, contre : 0, abstention : 0

**DECIDE**

- D'approuver le compte administratif 2024 comme indiqué dans le tableau ci-dessus

**4- Affectation de résultat**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024  
Considérant  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

|  | RESULTATS<br>COMPTE<br>ADMINISTRATIF<br>2023 | VIREMENT DE LA<br>SECTION DE<br>FONCTIONNEMENT<br>2023 | RESULTATS DE<br>L'EXERCICE 2024 | RESTES A<br>REALISER 2024<br>DEPENSES<br>RECETTES | SOLDE DES RESTES<br>A REALISER 2024 | BUDGET CCAS<br>DISSOUS 2024 | CHIFFRES A<br>PRENDRE EN<br>COMPTE POUR<br>AFFECTATION DES<br>RESULTATS |
|--|--|--|---------------------------------|---|-------------------------------------|-----------------------------|---|
| Résultat de la section d'investissement  | 221 296,29 €                                 |  | - 127 525,32 €                  |   |                                     |                             | 93 770,97 €   |
| Calcul du besoin de Financement          | 221 296,29 €                                 |  | - 127 525,32 €                  | 0,00 €<br>131093,90                               | 131 093,90 €                        |                             | 224 864,87 €  |
| Résultat de la section de Fonctionnement | 1304 023,68 €                                |  | 501 896,95 €                    |   |                                     |                             | 1 805 920,63 €  |
|  |  | 1 304 023,68   |                                 |   |                                     |                             |   |

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement).

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'affectation de résultat 2025 suivant le tableau ci-dessous :

Il propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation de résultat comme suit :

|  |  |                     |
|--|--|---------------------|
| <b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>                            |  | <b>1 805 920,63</b> |
| Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement                              |  |                     |
| <b>Affectation obligatoire :</b>   |  |                     |
| <b>A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)</b> |  |                     |
| Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement                             |  | 93 770,97 €         |
| <b>Solde disponible affecté comme suit :</b>   |  |                     |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)   |  |                     |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)                           |  | 1805 920,63 €       |
| Total affecté au c/ 1068 :   |  | - €                 |
| <b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024</b>   |  |                     |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement                             |  |                     |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, favorable à l'unanimité :**  
**pour : 22, contre : 0 , abstention : 0**

#### **DECIDE**

- **D'approuver l'affectation de résultat**
- **D'affecter le résultat comme indiqué dans le tableau ci-dessus**

#### **5- Vote des taux 2025**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la *dix-huitième année consécutive*, la Mairie n'augmentera pas les taux de la fiscalité communale.

Les taux inchangés applicables pour l'année 2025 seront comme suit :

- 50,24 % pour la taxe foncière bâti,
- 60,99 % pour la taxe foncière non bâti,
- 17,09 % en taxe d'habitation (pour les maisons secondaires).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité**  
**Pour :22 Contre : 0 Abstention : 0**

**Approuve les taux 2025 tels que présentés ci-dessus.**

## 6- Budget primitif 2025

---

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget prévisionnel 2025.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Frédéric Vieux qui présente et expose les éléments du budget par chapitre et article.

Monsieur Frédéric VIEUX informe que l'équipe municipale n'a pas à rougir de tout ce qui a été fait depuis 17 ans. Il déclare que l'équipe municipale avait hérité d'un budget sain, qu'elle peut être fière de ce qu'elle a accompli et être satisfaite de transmettre, à son tour, à la prochaine équipe municipale, un budget qui est également sain. Il souligne avoir bien travaillé avec le précédent DGS Monsieur Gilbert ROTH.

Il ajoute que le travail formidable de l'équipe comptable, Madame Aurore PERCHET, Madame Manon KIRICHDJIAN et Madame Valérie DEVAUX, a été très sécurisant pour construire le BP2025.

Le travail conséquent fourni, malgré la réception tardive du 1259, impliquant la redéfinition des montants inscrits, d'où les annexes modificatives ce soir, permet de présenter le BP2025 en équilibre.

Il explique que certaines données financières ont été favorables à l'élaboration du BP, notamment les annuités d'emprunts à la baisse et la DGF maintenue. Toutefois, il est à noter que la DCRTP fait partie des leviers utilisés par l'État pour mettre à contribution les collectivités en cette période tendue (-20%) et l'annonce d'un rattrapage des factures EDF sur l'exercice. Les derniers éléments ont eu un impact sur le BP ; cependant l'ensemble des demandes de projets des commissions a pu y être intégré.

*Arrivée Monsieur Christophe PAILLIER 19h12*

Il annonce que le ch70 est en augmentation eu égard au changement d'imputation « cantine » sur l'exercice 2024, le ch74 est, quant à lui, en baisse due à l'impact direct de la DCRTP, passant de 191 000€ à 169 000€, et de la facturation cantine qui est désormais imputée au ch70. Au Ch78, à la demande de la trésorerie, une écriture de 4 600€ à solder sur un litige depuis 15 ans.

Ch011, 258 000€ mandatés en 2024, inscrits 364 000€, nous basant sur une potentielle augmentation des coûts de consommation des fluides et du rattrapage dû, tout en espérant ne pas avoir à consommer toute l'enveloppe.

Ch012, nous maintenons le montant inscrit au BP2024, garantissant ainsi les éventuelles augmentations affectées aux avancements d'échelon, promotions internes, réussite concours et avancement de grade des agents.

Ch65, baisse du montant total versé aux associations passant de 224 000€ à 176 000€, la différence assujettie à la subvention CAF perçue directement par la MJC et non par la commune.

Sur les comptes d'amortissements 042/040/021 et 023 sont inscrits les montants de l'état des actifs régularisés, s'agissant d'un principe de « vase communicant » qui n'a qu'un impact comptable, mais pas sur les charges réelles.

A la demande de Madame Catherine TARPENT, il a été inscrit 7 635€ pour régularisation au ch13.

Ch16, 145 000€ inscrits suite à la baisse du montant des emprunts ; pour rappel en 2009 emprunt pour la construction du groupe scolaire dont la dernière échéance était en 2024.

Monsieur Le Maire précise que les commissions se réunissent dès juin-juillet pour lister les idées qui pourraient être mises en œuvre. Puis de septembre à octobre les projets se finalisent et enfin d'octobre à janvier sont établis des devis pour chiffrer de manière définitive ces projets. Ces projets sont ensuite proposés à la commission des finances afin de valider ces demandes, ceux-ci sont entérinés après avoir travaillé en amont la possibilité de les intégrer au BP.

Tous les projets proposés font l'objet d'un long travail des élus, qui œuvrent, pour l'évolution et l'amélioration de la commune. Il remercie tous les adjoints et délégués pour leur travail.

Il détaille les actions budgétisées prévues en 2025 :

1- Avec le budget voté par les élus, nous pouvons retenir comme grands chantiers :

- Réfection de la toiture de l'espace Aragon.
- Relocalisation des services techniques au Marais et aménagement thermique.
- Feux tricolores au Tournebride.
- Réfection de la voirie du haut de la sente des Jardins du Levant.
- Pose d'une borne de recharge électrique.
- Eco-pâturage avec des ânes au Marais.
- Septième mobilier fleuri (un presseoir à pommes).
- Signalétique nouvelle dans la côte Jacques Anquetil.
- Vidéoprotection à la résidence de la Planquette.
- Boîte à livres pour les enfants.
- Ponton de Kayak.
- Provision pour nos projets futurs (kiosque des Arts, éventuelle gendarmerie).

Il ajoute que la commune est soucieuse de la propreté de la commune et de l'entretien de tous les espaces communaux.

2- Nous avons prévu des travaux ou des équipements en conséquence :

- L'école primaire de Romilly Louise Michel et Maurice Genevoix (éclairage LED, contrôle qualité de l'air, gouttière, totem Arthur, peinture classes, marquage zone non-fumeur, divers matériels à la demande des enseignants).
- Le restaurant scolaire (ouvre boîte électrique, réassort vaisselle).
- Le Complexe Aragon (table inox, échelle, sol stratifié salle Berlioz).
- Le CARRE (réassort vaisselle).
- La Maison du Marais (armoire entretien, machine à glaçons).
- L'espace Condorcet (tableau blanc, réfection mur extérieur).
- La Mairie (ordinateur, 3 écrans, logiciel de congés, logiciel pour les arrêtés, urnes, drapeaux, matériel pour le Plan Communal de Sauvegarde, kits de nettoyage pour nos personnels d'entretien).
- La bibliothèque (4 ordinateurs).
- La Marelle (filets de football).
- Le cimetière (cavernes, piquets).
- Le lavoir (entretien fontaine).
- L'espace Multi-loisirs (contrôles).
- Les Associations (tables, chaises, coupes).
- L'ASVP (vêtements).
- Les services techniques (débroussailleuse, souffleur, bancs, poubelles).
- Voirie communale (noues Saint-Crépin, réfection de voirie, grilles avaloirs, tampons d'eau pluviale, panneaux de signalisation, marquages au sol).
- Urbanisme (frais de notaire et géomètre).

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

- Communication (signalétiques diverses, banderoles, bulletin municipal, lettres de Romilly, maintenance des journaux lumineux).
- Vie sociale (service courses et toutes les activités organisées par le CCAS).
- Vie communale et culturelle (reconduction de toutes les manifestations de l'année).
- Eclairage public (entretien de certains points lumineux, passages au LED).
- L'entretien de divers endroits (arbres taille en rideau, extincteurs).
- L'achat de petit matériel (remorques, distributeur de sacs déjection canine).
- Le fleurissement avec quelques nouveautés (notamment l'entrée de ville).
- L'élagage de nos grands arbres sur des espaces communaux.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Frédéric VIEUX et Madame Valérie DEVAUX pour le travail comptable réalisé qu'il sait long et fastidieux, d'autant qu'il a fallu le réajuster régulièrement en fonction des éléments financiers reçus parfois au dernier moment, pour présenter ce soir un BP sincère et équilibré.

### BUDGET 2024 GRANDES MASSES OPERATIONS REELLES

**Pour mémoire:**

|   |              |
|---|--------------|
| Fonds de Roulement Disponible corrigé des RAR au 31/12/2024 | 2 030 785,50 |
| Dont  |              |
| Résultat Fonctionnement                                     | 1 895 920,63 |
| Solde Investissement net des Restes à Réaliser              | 224 864,87   |
|   | 2 030 785,50 |

#### FONCTIONNEMENT

|                                    |                     |
|------------------------------------|---------------------|
| + Recettes Réelles (hors cessions) | 3 647 300,00        |
| + Travaux en régie (Presbytère)    | 5 800,00            |
| - Dépenses Réelles                 | 3 632 964,60        |
| + Cessions                         | 0,00                |
| + Reprise Résultat Fonct. 2024     | 1 805 920,63        |
| <b>= Autofinancement Total</b>     | <b>1 826 056,03</b> |
| Transféré vers l'Investissement    |                     |

#### INVESTISSEMENT (Propositions nouvelles)

| DEPENSES  | RECETTES   |
|---|--|
|   | Report Solde Investissement net des RAR 224 864,87 |
| <b>Dépenses nouvelles d'équipement 1 963 420,90</b> | <b>Autofinancement 1 826 056,03</b>                |
| <i>Dont</i>   |  |
| Frais d'études 51 000,00                            |  |
| Bâtiments Services Techniques 490 000,00            |  |
| Projet Gendarmerie 500 000,00                       |  |
| Kiosque des Arts 150 000,00                         | FCTVA 45 000,00                                    |
| Projets Commissions 375 230,00                      |  |
| Futurs projets 332 090,90                           |  |
| Autres (Ex dépenses imprévues) 68 500,00            |  |
| <b>Sous Total 1 957 620,90</b>                      |  |
| Presbytère 5 800,00                                 | Taxe d'aménagement 10 000,00                       |
|   |  |
|   | Subventions 2 500,00                               |
|   | Dont Etat (Fonds Vers) 0,00                        |
|   | DETR 0,00  |
|   | Département 0,00                                   |
| Remboursements Emprunts 145 000,00                  | Emprunts 0,00                                      |
| <b>TOTAL DEPENSES 2 108 420,90</b>                  | <b>TOTAL RECETTES 2 108 420,90</b>                 |

Le projet de budget 2025 est proposé comme suit :

| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET       |  | II                         |                                 |
|--|--|----------------------------|---------------------------------|
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS |  | A                          |                                 |
| VOTE                                       | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | DEPENSES<br>2 120 655,90   | RECETTES<br>1 895 791,03        |
| +  |  | +                          | +                               |
| REPORTS                                    | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)                              | 0,00                       | 131 093,90                      |
|  | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)                     | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>93 770,97 |
| =  |  | =                          | =                               |
| Total de la section d'investissement (2)   |  | 2 120 655,90               | 2 120 655,90                    |
| VOTE                                       | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget                           | DEPENSES<br>5 463 620,63   | RECETTES<br>3 657 700,00        |
| +  |  | +                          | +                               |
| REPORTS                                    | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)                              | 0,00                       | 0,00                            |
|  | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1)   | (si déficit)<br>0,00       | (si excédent)<br>1 805 920,63   |
| =  |  | =                          | =                               |
| Total de la section de fonctionnement (3)  |  | 5 463 620,63               | 5 463 620,63                    |
| TOTAL DU BUDGET (4)                        |  | 7 584 276,53               | 7 584 276,53                    |

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, favorable à l'unanimité :  
pour : 22, contre : 0, abstention : 0**

- Adopte le BP 2025 tel que présenté

## 7- Création de postes suite à des avancements de grades

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire informe que suite à l'avancement de grade de deux agents Monsieur Robert TAMISIER et Madame Elodie PETIT, il est proposé de créer deux emplois permanents, à temps complet :

- Sur un emploi au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie B, à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025, de créer, de déclarer la vacance d'emploi et de nommer :
  - Robert TAMISIER, agent titulaire sur le grade de Technicien de catégorie B, sur un emploi au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie B,
- Sur un emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C à temps complet, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, de créer, de déclarer la vacance d'emploi et de nommer :
  - Elodie PETIT, agent titulaire sur le grade d'Adjoint Administratif de catégorie C, sur un emploi au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C, à temps complet.

## MAIRIE DE ROMILLY SUR ANDELLE

Monsieur le Maire précise que Robert TAMISIER et Elodie PETIT sont dispensés de stage car :

- Les agents sont déjà fonctionnaires avant la nomination stagiaire,
- Les agents ont déjà effectué deux ans de services publics effectifs dans un emploi de même catégorie et de nature identique.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité :**

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

### DECIDE

- **D'autoriser le Maire à effectuer et à signer toutes les démarches y afférentes,**
- **D'approuver la création de l'emploi au grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe de catégorie B, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2025,**
- **D'approuver la création de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe de catégorie C, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025,**
- **D'approuver la nomination des agents, considérant qu'ils sont inscrits sur le tableau d'avancement de grade établi et proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour l'année 2025,**
- **D'Assurer que les crédits disponibles au chapitre budgétaire sont prévus au BP2025.**

### 8- Renouvellement de la convention triennale pour la cantine à 1€

---

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de renouvellement de cantine à 1€. Trois tranches d'aide aux familles sont envisageables. Une aide de l'Etat de 3€ sera attribuée pour les repas facturés à 1€ ou moins d'1€ aux familles.

Monsieur le Maire propose la grille tarifaire suivante conforme à la nouvelle réglementation en vigueur pour le renouvellement triennal de la mise en œuvre de la cantine à 1€, à partir **du 1<sup>er</sup> mai 2025** comme suit :

| Quotient familial N-1 | Tarifs |
|-----------------------|--------|
| Inférieur à 600 €     | 0,80 € |
| De 601 € à 1 000 €    | 1,00 € |
| Supérieur à 1 001 €   | 3,60 € |

Il ajoute que cette nouvelle grille va pénaliser certaines familles, puisque les montants de quotients ont été revus à la baisse.

Ainsi le tarif repas à 0,80€ s'applique pour les quotients inférieurs à 600€, le tarif repas à 1€ s'applique pour les quotients compris de 601€ à 1 000€ au lieu de 601€ à 1 200€, et le tarif repas à 3,60€ s'applique pour les quotients supérieurs à 1 001€ au lieu de supérieurs à 1 201€.

Ces aides aux familles pour la cantine permettaient à beaucoup plus d'entre-elles de bénéficier de ce dispositif.

Malheureusement la nouvelle réglementation en vigueur nous impose ces nouveaux montants.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité**

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **DECIDE**

- **De donner son accord à la proposition**
- **D'arrêter à partir du 1<sup>er</sup> mai 2025 les tranches de quotient familial selon la nouvelle réglementation en vigueur, conforme au tableau ci-dessus, le renouvellement de la convention triennale de la mise en œuvre de la cantine à 1€ tel que présenté.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer et émettre tous les documents afférents**

#### **9- Délibération Siège27 pour installer de nouveaux éclairages LED**

---

Monsieur le Maire informe qu'une convention avec Siege27 envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à :

- ✓ En section d'investissement : **7 000 €**
- ✓ En section de fonctionnement : **0€**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal favorable à l'unanimité :**

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

#### **DECIDE**

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- **L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),**

## 11- Communications et Informations

---

### 1- REMERCIEMENTS

➤ Pour la soirée du bénévolat :

- Truite Arc en Ciel,
- MCVA,
- Mille-Pattes,
- La Passerelle,
- RPFC,
- Twirling,
- MJC A.L.E.R,
- LC Audio,
- Jumelage,
- Papotages et bricolage,
- UNC,
- Comité des fêtes,
- PRAHB,
- Vagabondages,

➤ Pour la subvention reçue :

- Mille-Pattes,
- Cercle Philatélique et toutes collections de Pont-Saint-Pierre,
- RAP,
- PRTS,
- Banque Alimentaire de l'Eure,
- E.C.L.A.I.R,
- RAS,
- RASED,
- Comité de jumelage,
- UNC,
- Saveurs et Savoirs,
- Détente et découverte,
- MCVA,
- Amicale du personnel communal
- MJC A.L.E.R,

➤ Pour l'accueil en stage auprès du service technique :

- Monsieur Loukas JULLIEN

➤ Pour l'exemplaire de la lettre mensuelle de Romilly-sur-Andelle :

- Monsieur le Ministre des Armées Sébastien LECORNU

➤ Pour le prêt de la salle du Marais :

- Madame Alycia CHAPUIS, elle a pu terminer son puzzle de 42 000 pièces.

- Pour les travaux d'évacuation des eaux pluviales chemin du Marais :
- Madame Marie LION

## 2- INFORMATION MUTUELLE AGENTS

Monsieur le Maire informe que la commune est dans l'obligation de proposer une mutuelle aux agents.

## 3- SOUTIEN HERVE MAUREY

Monsieur le Maire informe que Monsieur Hervé MAUREY a adressé un courrier au Département pour savoir où en était la demande de subvention pour le Kiosque des arts multi activités.

## 4- PLAN COMMUNAL ET AGENDA 2026

Monsieur Didier HOUSSAYE informe que le plan communal sera tiré à 2 100 exemplaires sur format 50 x70 cm plié en 3.

La livraison sera la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril et la distribution est prévue dans les boîtes aux lettres.

Les exemplaires restants seront mis à disposition en Mairie.

Les agendas remis à jour des 24 pages, en mai-juin, seront tirés en 1 850 exemplaires pour une distribution prévue en novembre dans les boîtes aux lettres.

Il précise que les financements sont pourvus par les annonces publicitaires intégrées.

## 5- GESTION DU CIMETIERE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le recensement d'environ 1000 sépultures a permis de dresser un inventaire précis et complet des sépultures existantes.

Une étape cruciale a été l'informatisation de cette gestion avec la centralisation des données, le suivi des contrats de concession, les renouvellements, ainsi que les demandes de familles, la sécurité et la pérennité des données.

La gestion des sépultures abandonnées est un des enjeux majeurs. Une première étape est d'identifier les concessions en question, une deuxième est de relancer les familles, une dernière serait éventuellement une exhumation.

Il félicite Monsieur Guy DUPUIS qui, depuis cinq ans de travail sur la gestion du cimetière de Romilly-sur-Andelle, a permis de nombreuses avancées. Toutefois, le défi des sépultures abandonnées reste important. La gestion continue de ces sépultures, le suivi des renouvellements de concessions et la mise en place d'une politique de réaffectation devront être poursuivis pour garantir une gestion durable et respectueuse du cimetière. Cela nécessitera un travail continu, mais avec une organisation solide et des outils adaptés, la commune saura relever ce défi avec succès.

## 6- DEPART DE MONSIEUR FORME

Monsieur le maire informe que Monsieur Anthony FORME part vers la commune de Franqueville Saint-Pierre. Une annonce a été diffusée pour son remplacement.

## 7- BILAN DES CHANGEMENT D'AMPOULES LED

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que l'entreprise Blondel a réalisé le changement de 400 ampoules sodiums par des ampoules led sur la commune. Nous continuerons les équipements en Led en 2025.

8- PRESENCE VERTE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que 33 personnes sont aidées par la commune, pour la Présence Verte, à hauteur de 5€ pour chaque adhérent.

9- LE TOUR DE FRANCE A ROMILLY

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que des panneaux signalétiques pérennes seront installés par le Département pour indiquer la Côte Jacques Anquetil.

10- VERNISSAGE

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que le vernissage de l'exposition Jacques ANQUETIL se déroulera le mercredi 16 avril à 18h en Mairie suivi d'un verre de l'amitié à la salle du Carré.

11- INAUGURATION SENTIER PEDESTRE

Monsieur le Maire informe que le sentier pédestre du patrimoine Romillois sera inauguré le 17 mai avec un départ à 9h et un retour prévu vers 12h-12h30 suivi d'un verre de l'amitié à la Marelle.

12- LA BOITE AUX LIVRES

Monsieur Jean-Luc ROMET informe que la boîte aux livres des enfants est installée près des écoles.

TRAVAUX REALISES

- Nos services techniques ont complété le travail de nos ânes en fauchant le Marais.
- Le logement du presbytère est entièrement réaménagé.

13- ACTIVITES COMMUNALES PASSEES

Nous avons organisé les 17<sup>ème</sup> « Palmes Romilloises » le vendredi 14 mars à 18h à l'espace Aragon.

Nous avons honoré les habitants qui ont marqué l'année 2024 par leurs actions ou activités (maisons fleuries, médailles du travail, illuminations de Noël, mentions au Brevet des Collèges, diplômes dans le domaine culturel, sportif ou social, diverses distinctions).

14- ACTIVITES COMMUNALES A VENIR

- Du lundi 14 au vendredi 18 avril, à l'occasion du passage de la grande boucle, nous avons décidé d'organiser à la mairie une exposition sur Jacques ANQUETIL et l'inauguration de la côte (sept 1996) qui porte son nom.

Elle est organisée avec le concours de Dominique et Christopher ANQUETIL, le cercle philatélique de Pont-Saint-Pierre, les élus de Romilly et des habitants qui nous ont mis à disposition des souvenirs.

- Le dimanche 27 avril 2025, au complexe Louis Aragon, nous organiserons pour la douzième fois un Salon du Livre : le Printemps Littéraire Romillois.  
Plus de 35 auteurs (dont Danièle GILBERT, Thierry BECCARO, Gérard MAJAX) seront présents à cette manifestation. Le vernissage aura lieu à 11h30. Des dédicaces et échanges avec les auteurs et illustrateurs sont prévus ainsi que des expositions, conférences et animations.

L'entrée est gratuite. Nous comptons encore une fois accueillir plus de 1000 visiteurs, ce qui représente un moment fort de la vie Romilloise.

- Le jeudi 1<sup>er</sup> mai, c'est le traditionnel Repas des Anciens à l'espace Louis Aragon. Nous espérons vous y accueillir nombreux.
- Le jeudi 8 mai, nous commémorerons avec l'U.N.C. Anciens Combattants, l'Armistice de la Deuxième Guerre Mondiale.
- Le samedi 17 mai, nous inaugurerons le sentier pédestre du patrimoine Romillois. Ce parcours de 8,4 km a pour objectif de vous faire découvrir 20 points d'intérêt (patrimoine historique, industriel et naturel). Pour chacun des 20 points d'intérêt, un panneau vous renseignera sur le lieu que vous visitez. Un balisage vous guide et des dépliants du circuit sont disponibles en mairie et à la bibliothèque-médiathèque.

#### 15- EVENEMENTS ASSOCIATIFS A VENIR

Monsieur Xavier CHIVOT informe des divers évènements organisés par les associations qui auront lieu dans la commune :

- Association « l'Orchestre d'Harmonie » organise un spectacle « POP CIRCUS » samedi 29 mars, à 20h30,
- Association « La Passerelle » organise une bourse aux vêtements le samedi 29 mars, à la salle de la Marelle.
- MAG PALETTE organise un marché artisanal le dimanche 30 mars.
- Association PRAHB organise un loto à la salle Aragon le vendredi 4 avril.
- Le Comité des Fêtes organise un cochon grillé à la salle du CARRE le vendredi 11 avril
- Samedi 2 avril concours de pétanque et fête foraine
- Dimanche 13 avril « Foire à Tout » rue Saint-Georges et Fête Foraine
- Le Comité des Fêtes organise un concours de domino le lundi 14 avril à la salle du CARRE
- Le Comité des Fêtes organise une chasse aux trésors le mardi 15 avril
- Exposition Jacques Anquetil en Mairie du 14 au 18 avril
- Association MCVA organise un trial « vintage » le dimanche 20 avril
- 12<sup>ème</sup> Salon du livre à la salle Aragon le dimanche 27 avril
- Commémoration du 8 mai à 10h30 au monument aux morts
- Association Détente et Découverte organise une exposition de peinture les 15-16-17 et 18 mai à la salle Aragon.
- Le Collège des Deux Amants organise une opération recyclage le 16 mai de 16h à 18h et le 17 mai de 9h à 12h

Monsieur Frédéric Vieux ajoute que l'Orchestre d'harmonie organise une soirée Jazz le 1<sup>er</sup> avril à 20h30 à la salle Aragon.

Fin de séance à 20h40

Le Maire,  
Jean-Luc ROMET



Secrétaire de Séance,  
Marie LANGLET